

Portrait

de la **Finance socialement responsable**
au **Québec**

Auteurs

Gilles L. Bourque, économiste, Fondation (CSN)
Benoît Lévesque, professeur de sociologie, UQAM, responsable
Marguerite Mendell, professeure d'économie, Concordia University
Andrée de Serres, professeure de gestion, ESG
Frédéric Hanin, professeur de relations industrielles, Université Laval
Ralph Rouzier, professionnel de recherche
Alissa Lauriault, professionnelle de recherche
Tassadit Zerdani, assistante de recherche
Régis Milot, professionnel de recherche

Commanditaire principal

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Commanditaires



BÂTIRENTE



Desjardins
Caisse d'économie solidaire



Portrait de la FSR au Québec

Faits saillants

La finance responsable recouvre une grande variété de pratiques qu'on peut regrouper en deux grands types, selon qu'il s'agit de placement ou d'investissement. Les placements concernent généralement les activités financières sur les marchés secondaires; les investissements réfèrent plutôt à des interventions financières directes en entreprise, de gré à gré entre l'entreprise et l'institution financière.

Jusqu'à maintenant, la littérature portant sur la finance responsable classait celle-ci en trois grandes formes distinctes : le tamisage, le militantisme d'actionnaires et l'investissement communautaire. Outre le fait qu'il ne tient pas compte de la distinction fondamentale entre placement et investissement, la faiblesse de ce classement à trois composantes est qu'il ignore les pratiques financières alternatives apparues ailleurs qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Par ailleurs, l'Association pour l'investissement responsable (AIR) a récemment proposé, dans sa revue 2006, un classement permettant de distinguer les pratiques de base (fondées sur des valeurs éthiques) et les pratiques élargies (fondées sur une analyse Environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)).

Pour son enquête québécoise, le groupe de recherche sur le Portrait FSR a utilisé une typologie qui offre une synthèse originale de ces divers classements en distinguant quatre composantes (voir tableau). Cette typologie permet de donner une plus grande cohérence aux diverses pratiques et aux nombreux concepts qui sont apparus depuis quelques années; d'autre part, elle met en relation deux grands courants de pratiques et de pensée : le courant du *socially responsible investment* (SRI) des pays anglo-saxons et le courant de l'économie sociale et solidaire du monde francophone.

Cette première enquête démontre que les « fonds éthiques » sont relativement moins populaires au Québec. Dans le domaine des pratiques de placement responsable (PR) de base, constituées de portefeuilles filtrés sur la base de critères de valeurs éthiques, la sous-catégorie des gestionnaires

et des investisseurs regroupe des actifs de près de 6 milliards \$. Cette sous-catégorie est cependant celle où les probabilités de double comptage sont les plus importantes.

Dans la sous-catégorie des fonds de placement au détail (près de 4 milliards \$), les actifs provenant des fonds de travailleurs - la partie non admissible à la règle des 60 % - constituent, et de loin, la part la plus importante.

Avec ses 252 milliards \$, les pratiques de placement responsable (PR) élargies représentent les actifs les plus imposants de la finance responsable au Québec. La contribution de la Caisse de dépôt et placement à cette composante est certes importante, tant comme gestionnaire d'actifs que fiduciaire de caisses de retraite publiques ou de divers autres fonds de réserve publics. Mais la popularité croissante de la gestion d'actifs tenant compte de critères ESG fait en sorte que les PR élargies ont atteint une taille critique au Québec.

La composante du capital de développement regroupe les institutions de capital de risque (CR) avec multi-objectifs (en anglais on parle d'*Economically Targeted Investment* (ETI)). Les sous-catégories les plus importantes sont celles composées des actifs provenant des fonds de travailleurs et du Capital Régional Coopératif Desjardins. Au total, le capital de développement mobilise des actifs de près de 4 milliards \$ en investissement à impacts économiques québécois.

Enfin, l'investissement communautaire¹ canalise des actifs de près de 400 millions \$ en 2004 (date de l'enquête pour cette composante de la FSR). Ces actifs sont principalement canalisés par les institutions de la finance solidaire (230 millions \$ vers la micro-finance et le financement de l'économie sociale et solidaire et une centaine de millions \$ vers le logement social).

¹ La notion d'investissement communautaire s'apparente à celle de finance solidaire. Elle comprend à la fois des investissements dédiés aux entreprises d'économie sociale (finance solidaire) et des investissements réalisés dans des entreprises qui ne relèvent pas nécessairement de l'économie sociale, mais qui ont des visées de développement communautaire ou encore de cohésion des collectivités locales par la création d'emploi.

Résumé des actifs FSR au Québec (en millions \$)

Placement responsable (PR) de base	
Gestionnaires et investisseurs utilisant des filtres	5 823
Fonds de placement au détail	3 848
Total PR de base	9 671
Placement responsable (PR) élargi	
Gestionnaires utilisant les critères ESG	29 800
Investisseurs institutionnels utilisant les critères ESG	222 620
Total PR élargi	252 420
Capital de développement	
Capital de risque (CR) pour l'emploi et la participation des travailleurs	2 931,3
CR pour le développement régional	824,9
CR pour l'environnement et le développement durable	67,3
Autres formes d'investissement en CR	83,6
Total Capital de développement	3 907,1
Investissement communautaire	
Micro-finance	3,1
CR et prêts dédiés aux OBNL et coopératives	227,9
Prêts pour le logement communautaire et social	99,3
CR pour le développement local (PME)	54,2
Autres formes d'investissement local	2,2
Total Investissement communautaire	386,8
Total Finance socialement responsable (FSR)	266 385

Le placement responsable

Le placement responsable (PR) place ses actifs sur les marchés secondaires. Les titres sont ainsi achetés sur les marchés financiers plutôt que de gré à gré. Les gestionnaires doivent tenir compte de critères sociaux ou environnementaux permettant d'exclure, d'inclure ou de mesurer les risques sur les titres, en fonction de politiques en matière de responsabilité sociale.

Les intervenants du PR sont composés d'investisseurs institutionnels (les grands fonds publics ou privés de retraite, les communautés religieuses et les grandes fondations privées), de sociétés de gestion qui gèrent les actifs de particuliers ou d'institutions (caisses de retraite, universités et fondations qui n'ont pas les ressources internes pour faire cette gestion) et de fonds de placement spécialisés pour les particuliers ou « fonds éthiques ».

Deux catégories de PR sont présentes, selon qu'il s'agit de pratiques de PR de base ou de pratiques de PR élargies. Le PR de base est principalement fondé sur des valeurs, comprenant les différentes approches de tamisage : filtres négatifs (critères d'exclusion), filtres positifs (critères d'inclusion) et la sélection des « meilleurs du secteur ».

Pour ce qui est du PR élargi, il réfère aux pratiques de placement responsable fondées sur l'analyse des risques extra financiers ou ESG.

Résultats

Résumé des actifs PR au Québec

(en millions \$)

PR de base	
Gestionnaires utilisant des filtres	5 823
Fonds de placement au détail	3 848
Total PR de base	9 671
PR élargi	
Gestionnaires utilisant les critères ESG	29 800
Investisseurs institutionnels utilisant les critères ESG	222 620
Total PR élargi	252 420
Total Placement responsable (PR)	262 091

Investisseurs institutionnels

Nous retrouvons parmi les investisseurs institutionnels, trois types d'organisations : les caisses de retraite, les congrégations religieuses et les fondations.

Caisses de retraite

Certaines caisses de retraite au Québec sont devenues, au cours des derniè-

res années, actives dans l'engagement corporatif, par le biais de démarches de dialogues avec les directions d'entreprises, de l'exercice du vote par procuration et des propositions d'actionnaires.

La Caisse de dépôt et placement du Québec, gère les fonds d'une vingtaine de déposants, dont dix caisses de retraite. L'actif sous gestion des caisses de retraite atteignait 207,9 milliards \$ le 31 décembre 2006.

Dans le cadre de sa politique d'investissement socialement responsable, elle privilégie une approche de dialogue avec les dirigeants d'entreprises sur des questions liées à la gouvernance, l'environnement et les droits de la personne. De plus, la Caisse exerce son droit de vote sur toutes les propositions d'actionnaires.

L'autre caisse de retraite québécoise très active dans les pratiques d'engagement est Bâtirente, signataire du *Principles for Responsible Investment* (PRI), qui offre des régimes de retraite aux membres des syndicats de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) du secteur privé. L'organisme possédait un actif total sous gestion de 736 millions en date du 31 décembre 2006. Ses lignes directrices sur la gestion active des risques extra financiers ont été adoptées en janvier 2005.

Congrégations religieuses

Les congrégations religieuses sont parmi les premiers groupes d'actionnaires à s'être intéressés et engagés dans des pratiques de placement socialement responsable. Au Québec, ces organisations sont

autant actives dans les pratiques de placement responsable de base qu'élargies. Les critères d'exclusion les plus mentionnés sont : le tabac, l'alcool, le nucléaire et l'armement. Les critères d'inclusion les plus populaires sont : l'environnement, les droits humains et les relations de travail.

Plusieurs congrégations sont membres du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE). Soutenues par la direction du RRSE, elles ont adopté des pratiques d'engagement corporatif. En tant qu'actionnaires, ce sont les congrégations qui sont signataires de propositions et qui peuvent se présenter en assemblée annuelle des actionnaires.

Toutefois, les démarches de dialogue avec les directions d'entreprise sont assumées par la direction du RRSE. La majorité des corporations religieuses possède également une politique de vote par procuration.

Il est à noter que les informations sur les actifs de ce type d'institution ne sont pas accessibles puisque les congrégations préfèrent conserver la confidentialité à ce sujet.

Fondations

Les fondations qui ont leur siège social au Québec semblent mal informées des nouvelles tendances dans le domaine de la prise en compte des critères éthiques ou extra financiers du PR.

L'utilisation des filtres négatifs est la plus répandue des pratiques de PR des fondations. L'exclusion de l'industrie du tabac, la plus

fréquente. Ces politiques de placement ont toutes été adoptées au cours des dix dernières années. Des actifs de 2 620 millions \$ provenant des fondations québécoises sont ainsi placés de façon socialement responsable.

Fait à noter, le désinvestissement n'est pas un moyen envisagé de manière récurrente par tous les investisseurs institutionnels susmentionnés.

Actifs Investisseurs institutionnels

(en millions \$)

	PR de base	PR élargi
Caisses de retraite privées	---	12 520
Caisses de retraite publiques	2 180	210 100
Communautés religieuses	ND	ND
Fondations	2 620	---
Total Investisseurs institutionnels	4 800	222 620

Gestionnaires d'actifs

Les gestionnaires d'actifs ont été identifiés par l'AIR comme une source importante d'actifs gérés de façon socialement responsable au Canada. Les 19 sociétés de gestion étudiées pour notre enquête représentent 749 milliards \$ d'actifs au total.

Sept sociétés de gestion sur 19 ont mentionné avoir une politique de placement faisant appel à des critères de sélection socialement responsable. Parmi celles-ci, cinq ont adopté leur politique entre 2000 et 2005, les deux autres possédant des politiques socialement responsables depuis 15 ans et plus.

Les types de clients institutionnels généralement intéressés par ces politiques de placement responsable sont en majorité les communautés religieuses, les fondations et les organismes à but non lucratif, certaines sociétés de gestion ayant spécifiquement développé une politique de placement socialement responsable pour répondre aux demandes de ces types de clients.

Sociétés de gestion et placement responsable (PR) de base

Six des sept gestionnaires ayant affirmé avoir une politique de placement faisant appel à des critères de sélection socialement responsable utilisent la technique du tamisage. Les critères d'exclusion sont les plus cités. Le tabac, l'alcool, le nucléaire et l'armement continuent d'être les filtres négatifs les plus fréquents.

Parmi les plus courants, trois sociétés de gestion ont mentionné des critères d'inclusion, dont les pratiques environnementales, les relations avec les employés et l'engagement dans la communauté. L'ensemble des actifs filtrés représente 1 milliard \$.

Le tamisage négatif constitue la pratique la plus répandue. Toutefois, elle est en voie d'être remplacée par la pratique du tamisage positif, de l'analyse ESG et de l'engagement corporatif. Il s'agit d'une tendance observée par plusieurs acteurs dont l'AIR et soulignée dans le rapport *The Future of Socially Responsible Investment*, résultat d'une étude de Coro Strandberg, paru en 2005.

Sociétés de gestion et placement responsable (PR) élargi

Quatre sociétés de gestion ont mentionné utiliser une analyse sociale et environnementale sans filtre préétabli dans le choix de leur placement, référant ainsi aux pratiques de placement socialement responsable élargi. En termes d'actifs, cette catégorie apparaît comme la plus importante.

Huit gestionnaires ont une politique de droit de vote, dont six gestionnaires ayant une politique de placement responsable et deux n'ayant pas de telle politique. L'ensemble des actifs des pratiques de placement socialement élargi s'élève à 29,8 milliards.

Le critère de la gouvernance est présent dans tous les cas, alors que les critères environnementaux et sociaux sont explicitement mentionnés dans trois cas.

Ces deux aspects sont plus souvent considérés au cas par cas ou sur demande. Deux gestionnaires ont mentionné l'utilisation des services de l'*Institutional Shareholder Services* pour l'exercice des droits de vote.

Actifs Gestionnaires

(en millions \$)

Gestionnaire PR de base	1 023,5
Gestionnaire PR élargi	29 800,0
Total Gestionnaire	30 400,0

Fonds de placement pour les particuliers

Les fonds de placement pour les particuliers sont une catégorie de produits financiers qui sont vendus au détail par différents intermédiaires. Ces intermédiaires peuvent être des institutions financières (banques, quasi-banques, caisses populaires) ou des courtiers en valeurs mobilières.

Un nombre croissant d'épargnants demande à voir ce genre de produit financier et les intermédiaires développent ou ajoutent à leur gamme ces produits financiers. Lorsque l'on analyse le très large éventail de fonds de placement qui sont disponibles sur le marché des produits financiers, on voit que l'épargnant est submergé par le nombre.

Par contre, on constate un nombre très peu élevé d'institutions financières québécoises offrant des fonds de placement socialement responsables au détail. Et, pour diverses raisons, la cueillette d'informations s'est avérée à l'usage relativement confidentielle.

Enfin, il faut mentionner qu'on retrouve dans cette catégorie les actifs des grandes institutions de capital de développement qui ne sont pas canalisés vers les investissements à impacts économiques québécois. Nous estimons que les actifs des fonds de

détails (fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD)) non soumis à la règle du 60 % correspondant aux caractéristiques du placement responsable de base telles que nous l'avons défini précédemment.

Actifs Fonds de placement pour les particuliers
(en millions \$)

Fonds commun de placement	110
Fonds de détail (40 %)	3 738
Fiducie de revenu énergie renouvelable	---
Total fonds de placement pour particuliers	3 848

Le capital de développement

Le capital de développement utilise les instruments du capital de risque, mais il se distingue des institutions de capital de risque traditionnel par ses objectifs socio-économiques. Il n'occulte pas la préoccupation du rendement financier, mais suppose des arbitrages conséquents entre les dimensions économique et sociale.

Le capital de développement se distingue du capital de risque traditionnel par :

- La présence des limites territoriales dans l'attribution des fonds aux entreprises;
- Une capitalisation et des investissements plus modestes donnant priorité aux PME;
- Des investissements dans divers secteurs;
- Un approvisionnement auprès du public, des divers paliers de gouvernement, du milieu ou encore d'entreprises collectives;
- Des objectifs de développement économique de leurs territoires en plus d'une maximisation des rendements financiers.

Dans cette perspective, le capital de développement est l'équivalent québécois du terme anglais d'*Economically Targeted Investments* (ETI) c'est-à-dire des pratiques d'investissement direct qui recherchent explicitement des bénéfices collatéraux, tels la création d'emplois, le développement économique régional ou la construction de logements abordables.

Résultats

La quasi-totalité des sociétés étudiées offre de l'équité ou de la quasi-équité, couplée avec une offre de conseil aux entreprises ainsi financées. En conséquence, ces fonds ont des objectifs sociaux et économiques qu'ils ajoutent à leurs objectifs financiers. Ils contribuent à la création des emplois et au développement économique des régions.

La capitalisation totale des 58 sociétés au moment de l'enquête était de 8,7 G\$. Cependant, nous considérons que le capital de développement proprement dit se limite aux investissements à impact économique québécois de chaque fonds, qui représentent au moins 60 % de leurs actifs.

Le sondage révèle que le capital de développement au Québec s'élève à 3,9 milliards \$. Il montre que les sociétés offrant du capital de risque pour la création et le

maintien d'emplois sont les plus importantes, et qu'elles proposent généralement aussi du capital pour le développement régional.

Actifs à impacts économiques selon les catégories

(en millions \$)

Catégories du capital de risques	Montants affectés
Capital de risque pour le développement régional	824,9
Capital de risque pour l'emploi et la participation de travailleurs	2 931,30
Capital de risque pour l'environnement	67,3
Autres formes d'investissement	83,6
Total	3907,1

Provenance

La répartition des capitaux se fait en fonction de l'affiliation à des réseaux. Les réseaux associatifs syndicaux et coopératifs dominent. La provenance des actifs est diversifiée : les deux fonds de travailleurs (Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation de la CSN), le Mouvement Desjardins, les deux niveaux de gouvernement et acteurs régionaux (CLD, MRC et CRÉ), et finalement d'autres investisseurs privés régionaux ou nationaux.

En somme, nous pouvons souligner que la majorité du capital de développement provient des acteurs collectifs (Fonds des travailleurs, le Mouvement Desjardins, gouvernements et organismes du milieu).

Avec la venue des FIER, ayant une capitalisation hybride (2/3 du gouvernement et 1/3 des investisseurs privés et du milieu), le privé prend plus d'importance dans le domaine du capital de développement, mais la prise de participation des actionnaires privés est minoritaire.

Les objectifs

L'objectif le plus fréquemment employé par les sociétés en capital de développement est celui du développement régional. Par contre, ce sont les sociétés qui ont souligné l'emploi et la participation des travailleurs qui dominent en terme d'actifs.

La majorité des institutions souligne qu'elles offrent un soutien technique et un suivi aux entreprises partenaires; ce qu'elles citent souvent dans leur mission. Quarante-cinq (77,6 %) ont déclaré qu'elles offraient des conseils et du soutien aux entreprises partenaires.

Elles interviennent pour stimuler leur développement en leur apportant un appui stratégique actif, faisant bénéficier les entrepreneurs de leurs expériences et de leurs réseaux d'affaires.

Ainsi donc, les institutions en capital de développement sont orientées vers l'entreprise en lui offrant du financement et un soutien technique ainsi que vers le développement régional et la création d'emplois. Avec cette orientation, les fonds répondent à des besoins non satisfaits par le secteur financier traditionnel.

Nombre de sociétés intervenant dans les diverses catégories

Catégories du capital de risque	Nombre
Capital de risque pour le développement régional	54
Capital de risque pour l'emploi et le développement des travailleurs	36
Autres formes d'investissement	9
Capital de risque pour l'environnement	7

Le total est supérieur aux 58 fonds qui ont répondu au questionnaire, car un fonds peut investir dans plus d'une catégorie.

Politique d'investissement

Les institutions de capital de développement participent au financement à toutes les phases de développement des entreprises partenaires.

En ce qui a trait aux secteurs d'activités, la majorité d'entre elles favorisent le secteur manufacturier, le secteur des hautes technologies et le secteur tertiaire moteur. Plusieurs excluent les secteurs du commerce au détail, de l'immobilier et des services financiers.

La taille des investissements des fonds de capital de développement reste modeste. La majorité offrent des investissements minimaux de 50 000 \$ et maximaux variant entre 750 000 et 2 M\$.

Leurs critères d'investissement sont : la qualité de l'équipe dirigeante, la qualité du produit ou du service, le marché et les retombées économiques du projet, le potentiel de croissance du projet, sa viabilité et son impact sur la création d'emplois stables et durables.

Ces investissements prennent la forme de simples capitaux propres (actions ordinaires ou privilégiées), débiteures (convertibles ou pas et participantes), prêts non garantis (participatif ou non, convertible ou pas).

L'investissement communautaire

L'investissement communautaire vise à fournir un financement pour répondre à des besoins profonds des communautés locales qu'on ne peut satisfaire par la voie des modèles d'entreprises traditionnels.

Ces besoins sont liés à des enjeux comme le développement communautaire, la réduction de la pauvreté et l'appui des modèles coopératifs.

Une caractéristique de l'investissement communautaire est que les bénéficiaires des prêts n'ont généralement pas pu obtenir, pour diverses raisons, un prêt d'institutions financières traditionnelles (mise de fonds insuffisante, perception que le projet est trop risqué, manque d'expérience du promoteur, pas suffisamment de partenaires financiers, etc.).

Résultats

L'investissement communautaire regroupe 247 institutions financières actives dans la micro-finance, l'activité bancaire traditionnelle ou le capital de risque social.

Il canalisait des actifs de près de 400 millions \$ en 2004 (date de l'enquête pour cette composante de la FSR). Ces actifs sont principalement canalisés par les institutions de la finance solidaire (230 millions \$ vers la micro-finance et le financement de l'économie sociale et solidaire et une centaine de millions \$ vers le logement social).

Le capital de risque pour le développement local (PME)

De manière générale, les bénéficiaires de prêts provenant de ces capitaux n'ont pas accès à du crédit dans les institutions financières ni dans les sociétés de capital de risque traditionnelles.

Bien que les fonds offrant ce type de capital pour le développement local aient aussi des objectifs de rendement (comme la filière traditionnelle), il n'en demeure pas moins qu'ils ont d'autres objectifs tels la création et le maintien d'emplois.

Parmi les organisations identifiées dans le cadre de cette enquête, on compte 111 sociétés dont 79,2 % sont des SOLIDE situées dans 78 MRC appartenant aux régions autres que Montréal, et dans 9 arrondissements de cette dernière région. Les SOLIDE représentent 68,4 % du montant total dédié à cette sous-catégorie.

Le capital de risque et les prêts dédiés aux OBNL et coopératives

On trouve dans cette sous-catégorie une centaine d'institutions financières dont la majorité sont des fonds locaux non dédiés exclusivement au financement des entreprises d'économie sociale. Même si elles ne représentent que 6,6 % des institutions de cette catégorie, les institutions nationales telles que la Caisse d'économie solidaire Desjardins, le RISQ et Filaction représentent la part de loin la plus importante des actifs canalisés vers l'économie sociale.

Le capital et les prêts pour le logement communautaire et social

Ces actifs de l'investissement communautaire sont dédiés aux coopératives d'habitation et habitations à loyer modique qui ne sont pas garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Il n'y a en fait que 4 sociétés qui entrent dans cette sous-catégorie, 2 locales et 2 nationales.

La micro-finance

Les institutions de la micro-finance sont dédiées à la création ou au maintien d'emplois au plan local (MRC), souvent sur un territoire plus circonscrit (municipalité, arrondissement ou quartier). Ces investissements peuvent aussi viser l'insertion professionnelle de catégories sociales tels les jeunes, les femmes, les communautés autochtones ou culturelles.

Le Réseau québécois du crédit communautaire regroupe plusieurs de ces institutions, qui sont au nombre de 19.

Les autres formes d'investissement local

Nombre de fonds : 7

Résultats de l'investissement communautaire

Sous-catégories	Part de la capitalisation totale (\$)	% du total
Capital de risque pour le développement local (PME)	54 212 573,50	14,0
Capital de risque et prêts pour OBNL et coopératives	227 927 385,16	59,0
Capital et prêts pour le logement communautaire et social	99 348 025,00	25,6
Micro-finance	3 104 519,26	0,8
Autres formes d'investissement local	2 186 138,19	0,6
Total	386 778 641,11	100

Acronymes

AIR :	Association investissement responsable
CLD :	Centre local de développement
CR :	Capital de risque
CRCD :	Capital régional et coopératif Desjardins
CSN :	Confédération des syndicats nationaux
ESG :	École des sciences de la gestion
ESG (analyse) :	Environnementale, sociale et de gouvernance
ETI :	<i>Economically Targeted Investment</i>
FIER :	Fonds d'intervention économique régional
FSR :	Finance socialement responsable
FTQ :	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PME :	Petites et moyennes entreprises
PR :	Placement responsable
PRI :	<i>Principles for Responsible Investment</i>
SCHL :	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SOLIDE :	Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi
SRI :	<i>Socially responsible investment</i>
UQAM :	Université du Québec à Montréal

La présente brochure *Portrait de la finance socialement responsable au Québec* constitue les faits saillants d'une recherche sur la finance socialement responsable au Québec, menée dans le cadre du chantier d'activités partenariales (CAP) Finance de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

ARUC-ÉS

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Case postale 888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

1290, rue Saint-Denis, 10^e étage
Montréal (Québec) H2X 3J7

www.aruc-es.uqam.ca
aruc-es@uqam.ca

Téléphone : (514) 987-3000, poste 2574
Télécopieur : (514) 987-6913

FONDACTION

Gilles L. Bourque, économiste
2175, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2K 4S3

www.fondaction.com
gilles.bourque@fondaction.com

Téléphone : (514) 525-7336
Télécopieur : (514) 525-0863